



Le 21 juillet 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
 Édifice Jean-Lesage
 21^e étage
 75, boulevard René-Lévesque Ouest
 Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0286

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 20 juin 2025 et indiquant :

« *j'aimerais recevoir les données suivantes :*

1-L'évaluation des coûts projetés en 2018 lors du démarrage du projet relatif au remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité ainsi que des travaux connexes (le Projet), pour toutes les phases.

2-Le contrat et ou l'entente-cadre avec l'entreprise OPEN SYSTEMS INTERNATIONAL INC. une personne morale, dûment constituée en vertu des lois des États-Unis d'Amérique, ayant son lieu d'affaires au 4101, Arrowhead Drive, dans la ville de Medina, dans l'état du Minnesota, 55340-9649, États-Unis d'Amérique.

3-Le montant initial du contrat avec Open Systems international.

4-Toutes communications, courriels ou rapports en lien avec le travail de LADITE entreprise ci-haut mentionnée.

5-Les coûts engendrés jusqu'à présent par le contrat d'Open Systems international.

6-Les coûts totaux jusqu'à présent du projet remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité ainsi que des travaux connexes.

7-Les évaluations initiales des coûts pour les constructions des centrales photovoltaïques de Varennes et La prairie.

8-Les coûts totaux de ces 2 centrales.

9-Les pièces suivantes précédemment confidentielles incluses au dossier R-4047-2018; D-2021-030 de la demande de confidentialité faire par Hydro-Québec à la Régie de l'Énergie. A-0022 (A-0021) A-0026 (A-0025); A-0030 (A-0029); A-0032 (A-0036); A-0038 (A-0037);

B-0004 (B-0005); B-0031 (B-0032); B-0033 (B-0034); B-0038 (B-0039); B-0055 (B-0056) B-0058 (B-0059); B-0065 (B-0066); B-0068 (B-0069); B-0070 (B-0072); B-0074 (B-0079); B-0080 (B-0083) B-0074 (B-0079), B-0080 (B-0083)

10- *L'affirmation solennelle de M. François Brassard, directeur principal, Direction principale Évolution des automatismes et systèmes de conduite du réseau, chez le Transporteur dans laquelle M. Brassard indique qu'il a une connaissance personnelle des motifs invoqués au soutien de la demande d'ordonnance de traitement confidentiel des pièces B-0004, B-0031, B-0033, B-0038, B-0055 et B-0058 de la Régie de l'énergie du 11 mars 2021.*

11- *Tout autre contrat en lien avec le projet relatif au remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité ainsi que des travaux connexes (le Projet), pour toutes les phases en l'occurrence, celui ou ceux avec la firme CGI depuis 2018.*

12- *Tout rapport, compte-rendu, courriel sur l'évolution dudit projet et les raisons pour lesquelles son implantation prévue en 2025 a été repoussée en 2027. »*

(Transcription intégrale)

Concernant les points 1, 2, 3, 5 et 9 de votre demande, les renseignements demandés ne peuvent pas être communiqués, car il s'agit de renseignements de nature commerciale et/ou financière d'Hydro-Québec et de nos fournisseurs que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons les articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès). Nous portons à votre attention que la Régie de l'énergie a ordonné dans le cadre des décisions D-2019-0042 et D-2021-0030, la non-divulgation, la non-publication et la non-diffusion de ces renseignements confidentiels jusqu'à la plus tardive des dates suivantes, soit le 13 août 2021 ou un an après la date de mise en service finale du Projet. Étant donné que la mise en service finale du Projet n'a toujours pas eu lieu, Hydro-Québec doit s'assurer du respect de ces ordonnances.

Les documents visés par les points 4 et 12 de votre demande ne peuvent vous être communiqués. En effet, la nature même de ces documents nous amène à conclure qu'ils sont formés notamment d'avis, d'analyses, de recommandations, de renseignements dont la communication comporterait des enjeux commerciaux pour Hydro-Québec ou ses fournisseurs ainsi que des enjeux de sécurité suivant les articles 9, 14, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28.1, 29, 31, 32, 37 et 39 de la Loi sur l'accès. Nous invoquons également le secret professionnel (article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne, l'article 60.4 du Code des professions et l'article 131 de la Loi sur le Barreau). Cela dit, nous estimons à, des centaines de milliers les documents visés par ces points de votre demande. Si vous souhaitez maintenir votre demande, nous nous réservons, le droit de, subsidiairement, faire appel à la Commission d'accès à l'information afin d'être autorisées à ne pas tenir compte de votre demande pour ces points, et ce, en application de l'article 137.1 de la Loi sur l'accès.

Relativement au point 6 de votre demande, à ce jour, 374 M\$ ont été investis dans le projet de remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport, du réseau de distribution d'électricité et travaux connexes, lequel demeure à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire globale autorisée de 541 M\$.

Concernant les points 7 et 8 de votre demande, les parcs solaires de La Prairie et de Varennes, en Montérégie, présentent une puissance installée combinée de 9,5 MW. Elles ont été construites au coût total de 40 millions de dollars.

Relativement au point 10 de votre demande, le document visé est déposé au dossier de la Régie de l'énergie et peut être consulté à l'hyperlien suivant : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4047-2018/doc/R-4047-2018-B-0049-Demande-Demande-2019_12_18.pdf#page=8.

Finalement, en ce qui a trait au point 11 de votre demande, nous vous invitons à prendre connaissance du tableau en annexe.

La révision de la présente peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires
et cheffe de la gouvernance (par intérim)

p. j.